

Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 18 octobre 2021 à 20h

Point n°1 Objet Vente pour partie parcelle communale : Au vu de la création du jardin public, il convient de délimiter l'espace public de l'espace privé appartenant à la SCI BOUGARD, afin de sécuriser l'accès des locataires aux logements et de prévoir un emplacement pour entreposer les containers à poubelles, sis 24 rue Principale. Il convient de vendre pour partie une parcelle communale cadastrée AO 125 d'une emprise d'environ 50m², au prix de 15 € du m². La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Point n°2 Objet Acquisition d'un bien : Le Consort FROGER a mis en vente un bien cadastré section AN n°214, d'une superficie de 885 m², sis 13 route de Parigné. Ce bien jouxte l'unité foncière des locaux culturels. Madame le Maire souligne que cette opération consiste à réaliser une réserve foncière qui représente un enjeu majeur pour de futurs projets de la commune au vu de l'augmentation de la démographie à moyen et long terme. La vente est proposée à 110 000 €. La délibération est adoptée par 19 voix pour et 3 abstentions.

Point n°3 Objet Acquisition d'un ensemble immobilier pour partie : La SCI GUENA, représentée par Monsieur et (ou) Madame Planchard, vend un ensemble immobilier pour partie : pour le bâti de 170 m², pour le jardin d'environ 90 m² et pour le parking d'environ 250 m². Madame le Maire souligne que cette acquisition est faite afin de permettre l'installation d'une MAM de 16 places. La vente de l'ensemble immobilier est proposée à 150 000 €. La délibération est adoptée par 19 voix pour et 3 abstentions.

Point n°4 Objet Dénomination d'une voie : Une voie privée a été nommée « Chemin de la Tasserie ». Il est proposé de modifier la voie en impasse avec l'installation d'un panneau. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Point n° 5 Objets : Madame le Maire informe le conseil municipal du non-exercice du droit de préemption pour certaines parcelles.
Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 2 juin 2020 complétée par la délibération du 16 décembre 2020. Le Conseil Municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Le prochain conseil municipal se tiendra de façon prévisionnelle le lundi 13 décembre 2021 à 20h, en salle du conseil.

Carole HEULOT

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Ruaudin, Sarthe. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RUAUDIN' at the top and '(Sarthe)' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp. Below the stamp, the text 'Maire de Ruaudin' is printed.

Maire de Ruaudin